

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1912-13

Ouverture : 15 Octobre 1912 — Clôture : 20 Mars 1913



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1912

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1912-13

Ouverture : 15 Octobre 1912 — Clôture : 20 Mars 1913



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1912

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1912-13

Le semestre commencera le 15 octobre 1912, et sa clôture aura lieu le 20 mars 1913.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

Les cours commenceront le 25 octobre.

Les cours sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1912-1913, est composé de :

MM. Albert MAYOR, Recteur ;
Louis REHFOUS, Vice-Recteur ;
Charles SARASIN, Secrétaire ;

et de

MM. Ch.-Eug. GUYE, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Francis DE CRUE, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ;
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Georges FULLIQUET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Rodolphe WEBER, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Ch.-Eug. GUYE, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	33.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse : Les équations aux dérivées partielles et les équations intégrales.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer après entente avec le professeur.)	
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures et vendredi, à 10 heures.	33.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie. [Complément du cours ci-dessus.]</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	33.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	17.

	Salle
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	33.
<i>Séminaire d'algèbre supérieure</i> : Chapitres choisis de la théorie des groupes et de la théorie des équations.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	33.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires</i> : Questions d'enseignement.	2 h.
Samedi, à 11 heures.	33.
 M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	33.
<i>Calculs astronomiques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	33.
<i>Géographie physique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.
 M. Charles-E. Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Compléments de physique.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	34.
<i>Répétitoire pratique</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
 M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.	
<i>Chimie organique</i> , 2 ^{me} partie (cours supérieur).	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Gr. Amph. Ecole de Chimie.

Travaux de préparations et de recherches dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

M. Philippe-A. Guye, prof. ord.

Chimie théorique, I^{re} partie. 2 h.

Lundi et mardi, à 9 heures. Ec. de Chimie. A. C. S¹.

Chimie théorique, II^{me} partie. 1 h.

Mercredi, à 9 heures. Ec. de Chimie A. C. S.

Laboratoire de chimie technique.

I. Préparations (inorganiques et organiques).

II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.

III. Travaux de recherches.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

Laboratoire de chimie théorique.

I. Exercices pratiques de chimie physique (1^{re} partie).

Une demi-journée par semaine.

II. Travaux intermédiaires et travaux de recherches.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

M. Louis Duparc, prof. ord.

Minéralogie. 3 h.

Lundi, mardi et vendredi, à 4 heures. Ecole de Chimie. P.A².

Minéralogie descriptive. 1 h.

Vendredi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.

Analyse technique. 1 h.

Mardi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.

Travaux pratiques de minéralogie. 3 h.

Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.

Laboratoire de minéralogie.

Tous les jours.

Laboratoire de chimie analytique.

Tous les jours.

¹ Amphithéâtre de chimie spéciale.

² Petit Amphithéâtre.

- M. Alfred Monnier**, prof. extr.
Préparation et concentration des minerais. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ec. de Chimie. P.A.¹.
Chimie agricole. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P.A.
- M. Louis Chavanne**, prof. ord.
Chimie pharmaceutique. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures. Ec. de Chim. A.C.S.².
Analyse alimentaire. 3 h.
 Mercredi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 10 h.
 Ec. de Chimie. A. C. S.
Urologie (ou Analyse des urines). 1 h.
 Jeudi, à 9 heures. Ec. de Chimie. A. C. S.
Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie.
 Tous les jours.
- M. Emile Yung**, prof. ord.
Zoologie et anatomie comparée des invertébrés. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Aula.
Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.
 Tous les jours, sauf le jeudi après-midi. Instit. de Zoologie.
Répertoire pratique de zoologie et d'anatomie comparée
 (complément du cours). 4 h.
 Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures. Instit. de Zoologie.
- M. Maurice Bedot**, prof. extr.
Zoologie générale (Bionomie). 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. 30.
- M. Robert Chodat**, prof. ord.
Botanique. — Morphologie, anatomie et physiologie.
 Systématique des Thallophytes. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Aula.
Bactériologie et fermentations. 1 h.
 Mardi, à 6 heures. Institut de Botanique.

¹ Petit Amphithéâtre.² Amphithéâtre de Chimie spéciale.

- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.* — Tous les jours.
Répertoire pratique (Complément du cours). 3 h.
 Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Inst. de Botanique.
Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations. — Tous les jours. Institut de Botanique.
- M. Alfred Lendner**, prof. extr.
Pharmacognosie. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 8 heures. Institut de Botanique.
Pathologie végétale. 1 h.
 Samedi, à 2 heures. Institut de Botanique.
- M. Charles Sarasin**, prof. ord.
Géologie. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. 30.
Laboratoire partiel. Deux matinées au choix.
Laboratoire complet. Tous les matins, de 8 h. à midi.
Répertoire de géologie. 1 h.
 Samedi, à 8 heures. Labor. de Géologie.
- M. Théodore Flournoy**, prof. ord.
Psychologie et philosophie des sciences. 2 h.
 Vendredi et samedi, à 5 heures. 30.
- M. Edouard Claparède**, prof. extr.
Psychologie de l'enfant. — L'évolution mentale. Problèmes et méthodes de la psychologie de l'enfant. Recherches et expériences. 1 h.
 Mardi, à 11 heures. 30.
Psychologie expérimentale (cours pratique). — La mesure en psychologie. Etude expérimentale des principales fonctions psychiques, avec exercices. 2 h.
 Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.
Recherches spéciales, au laboratoire de Psychologie.
 [S'adresser au professeur.]

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Emile André, D^r ès sc.	
<i>Parasitologie zoologique.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	30.
M. Georges Baume, D^r ès sc.	
<i>Métallurgie et métallographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. A. C. S ¹ .
M. Alphonse Bernoud, D^r ès sc.	
<i>Histoire de l'électricité.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	44.
M. Emile Briner, D^r ès sc.	
<i>Electrochimie et électrométallurgie.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Antoine Bron, D^r ès sc.	
<i>Les pierres précieuses.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Jean Carl, D^r ès sc.	
<i>Zoogéographie. — Mammifères.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	33.
M. François Favre, D^r phil.	
<i>Paléontologie des vertébrés.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	30.
M. Enos Ferrario, D^r ès sc.	
<i>Matières colorantes.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les parfums synthétiques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement).	Ecole de Chimie. P. A.
M. Henry Golblum, D^r ès sc.	
<i>Chimie analytique qualitative basée sur la théorie des ions.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Conférences d'affinité chimique et d'électro affinité des éléments.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P. A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

	Salle
M. Bénédicte-P.-G. Hochreutiner, D^r ès sc.	
<i>Les théories de l'évolution.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	30.
M. Adolphe Kaufmann, D^r ès sc.	
<i>Combinaisons hétérocycliques (alcaloïdes).</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Dérivés hydro-aromatiques (terpènes et camphres).</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Pierre Kennel, D^r ès sc.	
<i>Cytologie générale.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
M. Arnold Pictet, D^r ès sc.	
<i>Métamorphoses des insectes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	30.
M. Waclaw Radecki, D^r ès sc.	
<i>La vie psychique subconsciente.</i>	1 h.
Samedi, à 6 heures	44.
<i>Psychologie des sentiments esthétiques et de la création artistique.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	44.
M. Auguste Rilliet, D^r ès sc.	
<i>Les méthodes de la chimie organique.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Compléments de chimie organique. (Série grasse.)</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Otto Scheuer, D^r ès sc.	
<i>Chimie physique appliquée.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
M. Arthur Schidloff, D^r ès sc.	
<i>Conférences de physique appliquée (Moteurs hydrauliques et thermiques).</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	44.
M. Louis Viret, D^r ès sc.	
<i>Schizophytes (Algues bleues, Bactériacées).</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	44.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles: elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Chimie théorique (I). — Physique. — Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie organique (II). (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux².

¹ D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

² Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gites métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyse des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Il est recommandé de suivre les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique, autant que possible, dans l'ordre suivant :

- 1^{er} et 2^{me} semestres : Chimie analytique.
- 3^{me} semestre : Chimie technique.
- 4^{me} semestre : Chimie analytique.
- 5^{me} semestre : Chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année¹; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale².

Consulter les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75 du Règlement de l'Université.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). Autres sciences prévues aux programmes de l'un ou l'autre des baccalauréats.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux³.

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux³.

¹ Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

² Les candidats qui préparent l'un des Baccalauréats ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

³ Cours analogues à ceux prévus à la note 2, page 11, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour le Baccalauréat ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement art. 61 A). Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1^o Chimie inorganique et organique; 2^o Chimie analytique; 3^o Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires. (16 juin 1911.)

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — Laboratoires : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — Laboratoires : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie analytique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. Hygiène. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} Semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

**Plan d'Etudes pour le Certificat d'aptitude
à l'enseignement des sciences dans les établissements
secondaires supérieurs.**

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils sui-

vent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.

P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.

A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale.

FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.

L. G. = Laboratoire de Géologie.

L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	C. Cailler 33 A. Lendner I.B. C. Sarasin 30	C. Cailler 33 C. Sarasin 30	C. Cailler 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. C. Sarasin 39 A. Kaufmann E.C.	C. Cailler 33	C. Cailler 33 A. Lendner I.B. C. Sarasin 30	C. Cailler 33 Ch. Sarasin I.G. A. Kaufmann E.C.
9 à 10	H. Fehr 33 Ph. Guye E.C.A.C.S.	C.-E. Guye Aula Ph. Guye E.C.A.C.S.	C.-E. Guye Aula Ph. Guye E.C.A.C.S.	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. G. Baume E.C. H. Golblum E.C.	C.-E. Guye Aula Ed. Claparède L.P.	C.-E. Guye Aula
10 à 11	H. Fehr 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula	R. Gautier 33 Amé Pictet E.C.G.A.	H. Fehr 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula Ed. Claparède L.P.	H. Fehr 33 L. Chavanne E.C.A.C.S. E. Yung Aula
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. A. Rilliet E.C.	Amé Pictet E.C.G.A. Ed. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A. A. Rilliet E.C.	H. Fehr 33 Amé Pictet E.C.G.A.
2 à 3	C. Cailler 33 A. Bernoud 44 H. Golblum E.C.	C. Cailler 33	Ch. Guye 30		H. Golblum E.C.	A. Lendner I.B. A. Rilliet E.C. O. Scheuer E.C. A. Schidloff 44
3 à 4	C. Cailler 33	C. Cailler 33				
4 à 5	L. Duparc E.C.P.A.	L. Duparc E.C.P.A.	H. Fehr 33		L. Duparc E.C.P.A.	
5 à 6	R. Chodat Aula	H. Fehr 33 R. Chodat Aula	H. Fehr 17 R. Chodat Aula E. Ferrario E.C.	A. Monnier E.C.P.A.	Th. Flournoy 30 R. Chodat Aula A. Bron E.C.	Th. Flournoy 30 R. Chodat Aula E. Ferrario E.C.
6 à 7		H. Fehr 33 L. Duparc E.C.P.A. R. Chodat I.B.	H. Fehr 17 E. André 30 E. Briner E.C.		M. Bedot 30 L. Duparc E.C.P.A.	
	Arnold Pictet 30	G. Hochreutiner 30		E. Favre 30		E. Favre 30

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Francis DE CRUE, Doyen.

	Salle
M. Jules Nicole, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Hérodote : Livre III.	
— Aristophane : <i>Les Acharniens.</i>	4 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	45.
Jeudi, à 11 heures.	46.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les prosateurs du V ^e et du IV ^e siècle avant J.-C.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Introduction. Déchiffrement de textes.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	55.
M. Paul Oltramare, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Plaute : <i>Pseudolus.</i>	
— Lucrèce : <i>De Rerum Natura</i> , livre V. — Sénèque : <i>Lettres à Lucilius.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Principaux écri- vains de la seconde moitié du IV ^{me} siècle et du commencement du V ^{me} siècle.	2 h.
Mercredi, de 5 et 7 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde : Védas, brahmanisme ; hindouisme.	2 h.
Mardi, à 2 heures, et samedi, à 6 heures.	46.

- M. Bernard Bouvier**, prof. ord.
Histoire de la littérature française. — La poésie pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. 3 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures. Aula.
- Conférences pour la Licence ès lettres.*
 Exercices de composition et de style. 2 h. 47.
 Mardi, de 5 à 7 heures.
 Explication des auteurs de la licence. 1 h. 47.
 Vendredi, à 6 heures.
- M. Ernest Muret**, prof. ord.
Littérature italienne. — Pétrarque, Boccace et l'humanisme. 1 h. 46.
 Jeudi, à 10 heures.
- Grammaire historique des langues romanes.* — Les noms de lieu. 3 h. 46.
 Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.
- Conférence.* — Explication des poésies de François Villon (*Œuvres* éditées par un ancien archivist ; Paris, Champion, 1911). 2 h. 47.
 Lundi et mercredi, à 10 heures.
- Conférence.* — Explication d'anciens textes italiens, d'après l'*Altitalienisches Elementarbuch* de B. Wiese (Heidelberg, Winter). 1 h. 47.
 Mardi, à 10 heures.
- M. Alexis François**, prof. extr.
Histoire de la langue française moderne. — Le XVI^e et le XVII^e siècle. 1 h. 46.
 Vendredi, à 3 heures.
- Conférence.* — Questions de grammaire. 1 h. 57.
 Samedi, à 10 heures.
- Conférence.* — Explication des auteurs de la Licence.
 Amyot : *Vie de Périclès.* — Rotrou : *Venceslas.* 1 h. 57.
 Samedi, à 9 heures.

- M. Emile Redard**, prof. ord.
Littératures anglaise et allemande. — Le romantisme en Allemagne et en Angleterre (fin du XVIII^e et commencement du XIX^e siècle). 2 h. 45.
 Lundi et mercredi, à 3 heures.
- Conférence (auteurs anglais).* — Interprétation et commentaire d'œuvres (fragments) de Walter Scott (*Marmion*), Byron (*Manfred*), Coleridge, Wordsworth, Shelley, etc. 1 h. 45.
 Jeudi, à 11 heures.
- Conférence (auteurs allemands).* — Interprétation et commentaire d'œuvres (fragments) de Goethe (*Torquato Tasso*, *Wilhelm Meister*), Hardenberg [Novalis] (*Heinrich von Ofterdingen*), Jean Paul Richter (*Quintus Fixlein*), Kleist (*Der Prinz von Homburg*), etc. 1 h. 45.
 Jeudi, à 9 heures.
- M. Ferdinand de Saussure**, prof. ord.
Linguistique générale. 2 h. 57.
 Mardi et samedi, à 11 heures.
- Langue sanscrite.* 2 h. 46.
 Mardi, à 3 et à 4 heures.
- Explication de textes ancien haut-allemand et moyen haut-allemand.* 1 h. 57.
 Lundi, à 9 heures.
- M. Charles Werner**, prof. ord.
Histoire de la philosophie. — La philosophie depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance. 3 h. 45.
 Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.
- Philosophie.* — Les principales théories de l'esthétique depuis Kant jusqu'à nos jours. 1 h. 45.
 Mercredi, à 10 heures.
- Conférence de philosophie.* — Lecture et interprétation des *Méditations métaphysiques* de Descartes. — Dissertations et discussions. 2 h. 47.
 Vendredi et samedi, à 2 heures.

M. Adrien Naville, prof. ord.	
<i>Logique.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	46.
Vendredi, à 4 heures.	57
M. Albert Malsch, prof. ord.	
<i>Histoire de la pédagogie.</i>	2 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
Vendredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence de pédagogie</i> : bibliographie, travaux de séminaire, préparation et critique de leçons, visites de classes.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
M. Francis De Crue, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Louis XIV : la fin du grand siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions politiques.</i> — Gallo-Romains, Francs et Bourgondes : la région lémanique à la chute de l'Empire romain.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence historique.</i> — Les sources de l'histoire du moyen âge : auteurs de la licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Conférence de paléographie.</i> — Documents latins et français du moyen âge.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles Seitz, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au V ^e siècle avant J.-C.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Etude des sources littéraires et épigraphiques de l'histoire de la Grèce au V ^e siècle avant J.-C.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.

<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe, de 1870 à l'époque du Congrès de Berlin.		2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.		46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.		1 h.
Mardi, à 11 heures.		47.
M. Charles Borgeaud, prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — L'établissement de la Réforme à Genève.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 4 heures.		49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 4 et à 5 heures.		50.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).		2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
M. X.		
<i>Archéologie classique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 2 heures.		45.
M. William Rosier, prof. ord.		
[Suppléant : M. Emile Chaix, privat-docent].		
<i>Géographie économique.</i> — Analyse de plusieurs pays d'Europe.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 6 heures.		46.
<i>Géographie politique de la France.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 4 heures.		55.

M. Louis Wuarin , prof. ord.	
<i>Economie sociale (Sociologie appliquée)</i> . — Le féminisme, l'antialcoolisme, le luxe, le pacifisme.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Sociologie théorique</i> . — Quetelet, Buckle, Auguste Comte, Herbert Spencer.	2 h.
Mardi et vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	45.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Vendredi et samedi, à 10 h. ; samedi, à 3 h.	30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial</i> . — Le renchérissement de la vie.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale</i> .	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
M. X.	
<i>Histoire économique</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique</i> .	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Finances publiques</i> .	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence spéciale de finances publiques</i> .	1 h.
Lundi, à 10 heures.	57.
<i>Statistique</i> .	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence de statistique</i> .	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.

M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée</i> . — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Russie, etc. — Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature arabe</i> .	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe classique</i> .	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire (dialecte algérien)</i> .	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.

SEMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes</i> .	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition</i> .	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII^e siècle</i> .	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français</i> . — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.

2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Mercredi, à 3 et à 4 heures.		E. Al ¹ .
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	
Mardi, à 3 heures.		57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.		
<i>Eléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.	
Samedi, à 4 heures.		57.
<i>Phonologie. — Prosodie, versification.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.		
<i>Diction et prononciation françaises. — Phonétique.</i>		
I. Etude pratique des sons du français.		
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.	2 h.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.		48.
M. Charles Bally , D ^r phil., privat-docent.		
<i>Stylistique théorique.</i>	1 h.	
Lundi, à 3 heures.		30.
<i>Exercices pratiques de stylistique.</i> Applications à l'enseignement des langues modernes.	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		48.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand. — Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		57.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais.</i>	1 h.	
Samedi, à 3 heures.		46.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes russes.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		57.

* * *

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

M. Alfred Juvet, D^r phil.

<i>Exercices pratiques de français destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bally , D ^r phil.		
<i>Stylistique théorique.</i>	1 h.	
Lundi, à 3 heures.		30.
<i>Exercices pratiques de stylistique.</i> Applications à l'enseignement des langues modernes.	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		48.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i> Traduction commentée de textes allemands.	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		57.
<i>Stylistique du grec ancien.</i> Applications pratiques au thème grec.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		45.
M. Georges Chatterton-Hill , D ^r ès sc. soc.		
<i>Questions sociales.</i>		
1. La femme dans l'évolution sociale.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		46.
2. La lutte contre la dégénérescence sociale.	1 h.	
Mardi, à 3 heures.		17.

M. Louis-Frédéric Choisy , lic. ès lettres.	
<i>Etudes de littérature comparée.</i> Le roman au temps du premier Empire. — <i>Gœthe</i> (Wilhelm Meister, Die Wahlverwandtschaften). — <i>Ugo Foscolo</i> (Le ultime lettere d'Jacopo Ortis). — <i>Chateaubriand</i> (Les Martyrs, Atala, René). — <i>M^{me} de Staël</i> (Delphine, Corinne). — <i>Hölderem</i> (Hyperion). — <i>Novalis</i> (Heinrich von Ofterdingen).	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	47.
M. Louis-J. Courtois , D ^r ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i>	2 h.
Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 6 heures.	17.
<i>La poésie populaire roumaine.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	45.
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade</i> .	1 h.
Lundi, à 6 heures.	17.
<i>Lectures latines.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	17.
M. Jules Dubois , D ^r en philosophie.	
<i>Histoire de la pédagogie.</i> — Esquisse des principaux types pédagogiques.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	17.
<i>Conférences pédagogiques.</i> — L'enseignement éducatif par l'école.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	47.
M^{me} Thérèse Dufour-Brocher , lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à l'histoire de la philosophie.</i> — L'évolution de la pensée au point de vue psychologique.	1 h.
Lundi, à 6 heures.	46.
M. Adolphe Ferrière , lic. ès sc. soc.	
<i>Psychologie génétique.</i> — Biologie et hérédité. L'éveil des intérêts chez l'enfant et l'adolescent. L'évolution intellectuelle, volitionnelle et affective.	1 h.
Samedi, à 5 heures.	46.
M. Liebmann Hersch , lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à l'étude des sciences sociales.</i> — Objet, méthode, lois sociologiques, principales écoles; conclusions.	1 h.
Lundi, à 2 heures.	45.

<i>Emigration et émigrants contemporains.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	46.
M. Georges Karadjian , lic. ès sc. soc.	
<i>L'évolution politique et sociale de la Russie à l'époque contemporaine.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	45.
M. Otto Karmin , D ^r phil.	
<i>Le socialisme libéral</i> (Dühring, Hertzka, Oppenheimer).	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	17.
<i>La question du pain à Genève de 1788 à 1798.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	17.
M. Wincenty Lutosławski , D ^r phil.	
<i>Psychologie.</i> — Psychologie de la volonté.	1 h.
Jedi, à 2 heures.	45.
<i>Conférence de logique.</i> — Discussions et exercices.	2 h.
Jedi, à 3 et à 4 heures.	45.
M. Jean-Jacques Monnier , lic. ès lettres.	
<i>Conférence d'histoire moderne</i> (pour les candidats à la licence) : le XVIII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
M. Georges Nicole , D ^r ès lettres.	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec : La sculpture de Phidias à Lysippe; la peinture et l'architecture au V ^e et au IV ^e siècle.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
M^{me} Dorothée Pasmnik , D ^r phil.	
<i>J. Stuart Mill comme économiste et philosophe.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	17.
M. Edmond Privat , lic. ès lettres.	
<i>Histoire de la langue anglaise.</i> — Eléments de grammaire historique.	1 h.
Mardi, à 2 heures.	17.
<i>Conférence de langue et littérature anglaises.</i> — Correction de travaux.	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.

	Salle
M. Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens. Lundi et mercredi, à 4 heures.	2 h. 47.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style. Vendredi et samedi, à 3 heures.	2 h. 47.
M. Albert Sechehaye, Dr phil. <i>Quelques chapitres de la syntaxe du français moderne</i> étudiés au point de vue de la théorie générale de la syntaxe. Vendredi, à 11 heures.	1 h. 17.
M. Socrate Spiro-Bey. <i>Arabe moderne.</i> Mardi et samedi, à 2 heures.	2 h. 45.
M. Antonino de Stefano, Dr ès lettres. <i>Introduction aux études historiques.</i> Mardi, à 4 heures.	1 h. 17.
M. Georges Thudichum. <i>Prononciation et diction françaises.</i> — Phonétique théorique et pratique. Lundi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 28.
M. Henri Vulliét, lic. ès lettres. <i>Histoire de l'art.</i> — La mythologie et la littérature classique; leur influence sur les sujets traités par les artistes. Lundi et samedi, à 4 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence.</i> — Etudes spéciales sur des sujets de philosophie de l'art. Lundi, à 5 heures.	1 h. 46.
M. Johannes Widmer, Dr phil. <i>La littérature contemporaine de la Suisse allemande.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 45.
<i>L'art suisse.</i> — I. L'Ecole de Genève (Tœpffer, Calame, Menn, Hodler). (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 45.

M. Emile Wilmot, lic. ès sc. sociales. <i>Lecture et commentaire du Contrat social de J.-J. Rousseau.</i> Mercredi, à 5 heures.	1 h. 17.
--	-------------

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 26 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire, qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Economie politique, Économies sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux

licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1913 du 15 juillet au 28 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9											E. Montet	29
9 à 10	P. Oltramare E. Muret A. Malsch F. de Saussure	45 46 47 57	E. Muret	46	P. Oltramare E. Muret F. De Crue P. Moriaud	45 46 57 49	E. Redard Ch. Seitz	45 47	P. Oltramare P. Moriaud	45 49	P. Oltramare A. François	45 57
10 à 11	Ch. Seitz E. Muret L. Winiarski	46 47 57	Ch. Seitz E. Muret L. Wuarin	45 47 46	J. Nicole Ch. Seitz E. Muret Ch. Werner L. Winiarski	55 46 47 45 57	Ch. Seitz E. Muret	45 46	J. Nicole E. Milhaud L. Wuarin L. Winiarski	45 30 46 57	J. Nicole A. François E. Milhaud	45 57 30
11 à 12	J. Nicole Ch. Borgeaud G. Chatterton-Hill	45 49 46	J. Nicole Ch. Seitz F. de Saussure Ch. Borgeaud	45 47 57 49	J. Nicole F. De Crue	45 58	J. Nicole E. Redard Ch. Bally	46 45 57	E. Milhaud F. De Crue J.-J. Monnier Ch. Bally A. Sechehaye	46 58 47 45 17	E. Milhaud F. de Saussure	46 57

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier L. Hersch	Aula 45	P. Oltramare E. Privat S. Spiro-Bey	46 17 45	B. Bouvier L. Hersch	Aula 46	W. Lutoslavski	45	B. Bouvier Ch. Werner	Aula 47	Ch. Werner S. Spiro-Bey	47 45
3 à 4	E. Redard A. Naville Ch. Bally	45 46 30	F. De Crue F. de Saussure H. Mercier S. F. E. Privat G. Chatterton-Hill	45 46 57 47 17	E. Redard A. Naville L. Zbinden S. F. E.A.	45 46 47	W. Lutoslavski	45	F. De Crue A. François J. Dubois F. Roget	45 46 17 47	E. Milhaud A. Mercier S. F. F. Roget	30 46 47
4 à 5	Ch. Werner H. Vulliétty G. Thudichum S. F. F. Roget	45 46 48 47	F. de Saussure E. Chaix E. Montet L. Zbinden S. F. J. Dubois A. de Stefano	46 55 29 57 47 17	Ch. Werner L. Zbinden S. F. E.A. O. Karmin F. Roget	45 47 17 47	Ch. Borgeaud L. Wintarski W. Lutoslavski	50 57 45	A. Naville Ch. Borgeaud E. Montet G. Thudichum S. F.	57 49 29 48	Ch. Werner Ch. Borgeaud H. Vulliétty O. Karmin A. Sechehaye S. F.	45 49 46 17 57
5 à 6	Ch. Seitz S. F. L. Wuarin G. Thudichum H. Vulliétty H. Courvoisier	57 45 28 46 17	B. Bouvier E. Chaix A. Malsch L. Courtois	47 46 45 17	P. Oltramare L. Wuarin G. Nicole E. Wilmot	47 45 46 17	Ch. Borgeaud	50	L. Wuarin A. Malsch E. Montet G. Thudichum L. Choisy A. Sechehaye S. F.	45 46 29 28 47 57	H. Mercier S. F. A. Juvet A. Ferrière G. Karadjian D. Pasmanik	57 47 46 45 17
6 à 7	B. Bouvier S. F. L. Wuarin Th. Dufour-Brocher H. Courvoisier	57 45 46 17	B. Bouvier E. Chaix Ch. Bally A. Roussy S. F. L.-J. Courtois	47 46 48 57 45	B. Bouvier S. F. L. Wuarin E. Chaix P. Oltramare	57 45 46 47			B. Bouvier E. Milhaud L.-J. Courtois	47 57 17	P. Oltramare	46

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

Salle

M. Ferdinand Gentet, prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Alfred Martin, prof. ord.	
<i>Les obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Droit civil français</i> — Livre 1 ^{er} : Des personnes. —	
Livre 2 : Droits réels.	2 h.
Vendredi, à 10 heures, et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit civil.</i>	
Lundi, à 2 heures (tous les quinze jours).	
M. Alfred Gautier, prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	3 h.
Mercredi, à 11 h., jeudi et vendredi, à 8 heures.	48.
M. Louis Rehfous, prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Cours général.	5 h.
Lundi, mercredi, jeudi et samedi, à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	4 h.
Jeudi, à 9 heures.	50.
<i>Code civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de la famille.	2 h.
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.

Salle

M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
M. Paul Moriaud, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i> — I. Personnes, famille, successions.	4 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 8 h., mercredi, à 11 h.	49.
IV. Obligations. Partie spéciale.	2 h.
Mercredi, à 8 heures ; jeudi, à 10 heures.	17.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques sur l'ensemble du droit privé. Travaux écrits.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Programme au Bureau du Caissier-comptable.)	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures précises.	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
III. Partie générale.	3 h.
Mardi, à 9 heures.	17.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
M. le Dr Louis Mégevand, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M.J.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	M.J.

M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. — La valeur. — La monnaie. — Le capital.	3 h.
Vendredi et samedi, à 10 h.; samedi, à 3 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — Le renchérissement de la vie.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Lundi et mardi, à 9 heures; jeudi, à 9 et 10 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht</i> für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten (en allemand).	2 h.
Mardi, de 2 ¹ / ₂ à 4 heures.	49.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse.</i> — Compétences fédérales (suite et fin). — Droits constitutionnels. — Organes et pouvoirs fédéraux. — Droit public cantonal genevois.	4 h.
Mardi et vendredi, à 2 et 3 heures.	48.
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures, samedi, à 8 et 9 heures.	49.
M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Finances publiques.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.

M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — Droit germanique; I ^{re} partie: Droit public et sources.	3 h.
Mercredi, à 8 heures, jeudi, à 9 et 10 heures.	49.
<i>Deutsches bürgerliches Gesetzbuch.</i> — Buch II: Recht der Schuldverhältnisse.	5 h.
Mercredi, à 9 h., vendredi et samedi, à 9 et 10 h.	44.
<i>Grundzüge des deutschen Privatrechts.</i>	4 h.
Mercredi, à 10 h., vendredi, à 11 h., samedi, à 2 et 3 heures.	44.
M. Arthur Baumgarten , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand.</i> — <i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	4 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures; mardi, à 8 heures et mercredi, à 9 heures.	17.
M. Victor Bruns , prof. ext.	
<i>Histoire du droit romain.</i>	3 h.
Lundi et mardi, à 9 heures; jeudi, à 11 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts.</i> — III. Obligationenrecht (en allemand).	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — <i>Deutsches bürgerliches Recht</i> V. Erbrecht (en allemand).	3 h.
Lundi, mardi et jeudi, à 10 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bianquis , lic. jur.	
<i>Droits et devoirs des avocats.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Anthropologie criminelle.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

	Salle
M. Albert Caleb, D^r jur. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i> (Partie générale.)	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	17.
M. Mohamed Fahmy, lic. jur. <i>Situation internationale de l'Égypte.</i> (Étude d'histoire diplomatique et de droit international.)	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	49.
M. Edouard Folliet, D^r en droit. <i>La vérification des comptes dans les Sociétés par actions.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	48.
M. Michel Grodensky, lic. en droit et ès sc. soc. <i>Philosophie du droit.</i> — Questions choisies.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	44.
M. Paul Logoz, D^r en droit. <i>Droit pénal spécial.</i> — Les délits contre la propriété (vol, escroquerie, abus de confiance).	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Droit civil suisse.</i> — Successions (Code civil suisse, livre II). Titre final du C. C. S.	2 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Frédéric de Rabours, lic. jur. <i>La plaidoirie en France, de Jules Favre à Barboux.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	49.
M. Georges Sauser-Hall, D^r en droit. <i>Droit international privé.</i>	3 h.
Judi, vendredi et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Droit ecclésiastique.</i> — Les rapports de l'Église et de l'État en Suisse et à l'étranger.	2 h.
Lundi, à 2 et à 3 heures.	17.
M. Walther Steinbrück, lic. jur. <i>Répétitoire du droit germanique.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	48.
<i>Introduction à l'étude du droit romain</i> (Explication de passages choisis du « Corpus juris ».)	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.

	Salle
M. Victor Tevzaia, lic. jur. <i>Economie nationale.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	44.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	48.
M. Georges Werner, D^r en droit. <i>Le droit public et administratif du Canton de Genève.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	49.
<i>Explication d'auteurs français de droit public et constitutionnel.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'État sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'études.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit [semestre d'hiver]. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Économie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (Obligations) [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit civil suisse : [semestre d'hiver] Obligations, droit des personnes et de la famille ; [semestre d'été] Droit des successions (ou droits réels). — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

TROISIÈME ANNÉE

Législation civile comparée (partie générale) [semestre d'hiver]. — Code civil français. — Droit civil suisse [semestre d'été] : Droits réels ou successions. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international. — Droit public fédéral.

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire et du cours de *Sciences des finances*).

— Système du droit privé romain. — Séminaire de droit romain. — Principes du droit privé allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international public. — Droit ecclésiastique.

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	E. Borel	49	P. Moriaud	49	H. de Claparède	49	P. Moriaud	49	P. Moriaud	49	E. Borel	49
	F. Gentet	48	F. Gentet	48	P. Moriaud	17	A. Gautier	48	A. Gautier	48	A. Martin	48
	A. Baumgarten	17	A. Baumgarten	17	F. Gentet	48						
9 à 10	V. Bruns	49	V. Bruns	49	P. Moriaud	49	H. de Claparède	49	P. Moriaud	49	E. Borel	49
	A. Martin	48	A. Martin	48	A. Martin	48	A. Martin	48	A. Martin	48	A. Martin	48
	L. Rehfoüs	50	P. Moriaud	17			L. Rehfoüs	50			L. Rehfoüs	50
	G. Meumann	44	G. Meumann	44	H. de Claparède	44	G. Meumann	44	H. de Claparède	44	H. de Claparède	44
	A. Baumgarten	17			A. Baumgarten	17						
10 à 11	G. Meumann	49	G. Meumann	49	G. Meumann	49	H. de Claparède	49	E. Milhaud	30	E. Milhaud	30
	L. Mégevand	M.J.	P. Moriaud	47			P. Moriaud	17	V. Bruns	49	V. Bruns	49
	L. Rehfoüs	48			L. Rehfoüs	48	L. Rehfoüs	48	A. Martin	48	L. Rehfoüs	48
	V. Bruns	17	V. Bruns	17	H. de Claparède	44	G. Meumann	44	H. de Claparède	44	H. de Claparède	44
							V. Bruns	17				
11 à 12	Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49	P. Moriaud	49	V. Bruns	49	E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
			P. Moriaud	48	A. Gautier	48	P. Moriaud	48	P. Moriaud	48	L. Mégevand	M.J.
	G. Meumann	44	G. Meumann	44	G. Meumann	44	G. Meumann	44	H. de Claparède	44	L. Rehfoüs	48
	A. Caleb	17	A. Caleb	17			G. Sauser-Hall	17	G. Sauser-Hall	17	G. Sauser-Hall	17

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	P. Moriaud	49-50			P. Moriaud	49-50			P. Moriaud	49-50	H. de Claparède	44
	G. Sauser-Hall	17	E. Borel	48					E. Borel	48		
3 à 4			G. Meumann	49							E. Milhaud	30
	G. Sauser-Hall	17	E. Borel	48					E. Borel	48	H. de Claparède	44
4 à 5			G. Meumann	49					M. Fahmy	49		
	G. Werner	49	L. Rehfoüs	49	G. Werner	49	L. Winiarski	57	L. Rehfoüs	49	V. Tevzaïa	48
5 à 6							Ch. Borgeaud	50	V. Tevzaïa	44	W. Steinbrück	44
			M. Grodensky	44			Ch. Borgeaud	50	F. de Rabours	49	W. Steinbrück	48
6 à 7	E. Folliet	48							E. Milhaud	57		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Georges FULLIQUET, Doyen.

	Salle
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Job.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.
<i>Hébreu. — Grammaire. Interprétation de la Genèse.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures; et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire (Dialecte algérien).</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	29.

	Salle
M. Hippolyte Balavoine , prof. ord.	
<i>Morale chrétienne des préceptes (2^{me} partie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Philosophie de la Religion.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	29.
<i>La doctrine du second Adam.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	28.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme et de l'Eglise dans les trois premiers siècles (avec exercices pratiques).</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Les Pères de l'Eglise primitive.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire de théologie historique.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Evangile de Marc.</i>	2 h.
Mardi, à 2 heures, et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament : l'Epître aux Ephésiens.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	28.

	Salle
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française au XIX^e siècle.</i>	2 h.
Lundi, à 2 heures, et vendredi, à 9 heures.	28.
M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie. Catéchétique.</i>	2 h.
Vendredi, à 2 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
M. Jules Nicole , prof. ord.	
<i>Lectures grecques. — Evangile selon St-Luc. — Textes choisis des Pères grecs.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	29.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Henri Rœhrich , pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	29.
M. B.-G.-Pierre Hochreutiner , Dr ès sciences.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	28.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	29.
M. Georges Berguer , Dr en théologie.	
<i>Psychologie religieuse anormale. — Extase, Théomanie, Messianisme, Prophétisme, Mouvements religieux épidémiques.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.

	Salle
M. Félix Falk , Dr phil.	
<i>Gaethe's philosophische und religiöse Entwicklung.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 4 heures.	28.
<i>Johann Georg Hamann, philosophe et théologien.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	29.
M. Albert Kohler , ancien pasteur.	
<i>La prédication catholique au XVIII^e siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	28.

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie de l'Université de Genève donnera des Cours de Vacances destinés aux pasteurs, aux étudiants et anciens étudiants, aux laïques cultivés, Messieurs et Dames, dans la semaine du 15 au 22 septembre 1912.

M. le Professeur CHOISY traitera de la *Contre-Réformation au XVI^e siècle (Loyola, Borromée, François de Sales)*.

M. le Professeur FULLIQUET traitera *des principaux systèmes récents de Philosophie et de la Religion*.

M. le Professeur ROCHAT traitera *du Mouvement catholique français au XIX^e siècle*.

Les cours, entièrement gratuits, seront donnés dans l'Auditoire de Théologie, salle 28, à l'Université, de 8 à 11 heures.

Des entretiens sur le sujet des cours seront organisés chaque après-midi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équi-

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclaté pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes ¹.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THEOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

valents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28		G. Fulliquet	28	J. Breitenstein	28
										E. Montet	29
9 à 10	E. Choisy	28	E. Choisy	28	E. Choisy	28		E. Rochat	28	E. Choisy	28
	E. Montet	29	P. Oltramare	29	E. Montet	29		E. Choisy	29	E. Montet	29
10 à 11	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28		H. Balavoine	28	L. Bard	28
	E. Montet	29	E. Montet	29	E. Montet	29					
11 à 12	E. Montet	28	J. Breitenstein	28	E. Montet	28		J. Breitenstein	28	L. Bard	28
			E. Montet	29	J. Nicole	29		J. Nicole	29		
2 à 3	E. Rochat	28	J. Breitenstein	28	A. Kohler	28		L. Bard	28		
								H. Rœhrich	29		
3 à 4	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28		
			G. Fulliquet	29							
4 à 5	G. Fulliquet	28	E. Montet	29	G. Fulliquet	28		J. Breitenstein	28		
			F. Falk	28	F. Falk	29		E. Montet	29	F. Falk	28
5 à 6			G. Berguer	28	E. Choisy	28		E. Montet	29	G. Hochreutiner	29
6 à 7					G. Hochreutiner	28					

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Rodolphe WEBER, Doyen.

M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.
Anatomie normale de l'homme. — Anatomie générale.
 — Appareil locomoteur. — Ostéologie. — Ar-
 thrologie. — Myologie. 6 h.
 Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd¹. Gd Amph.

Exercices pratiques de dissection.
 Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Ec. Méd.

Conférences pratiques d'anatomie normale. 6 h.
 Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 1^{re} partie. 3 h.
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

Embryologie. — 1^{re} partie. 3 h.
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale et pathologique. — 1^{re} partie. 2 h.
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences
 d'embryologie et d'histologie.*
 Tous les jours, à 2 heures, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
 jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et
 d'embryologie.*
 (A lieu pendant le semestre d'été.)

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Jean-Louis Prevost**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 heures, et
 mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

*Démonstrations et exercices pratiques dans le labora-
 toire.* 3¹/₂ h.
 Mardi, de 10 h. à midi, et jeudi, de 1¹/₂ à 3 h. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path¹.

Cours d'autopsies et de démonstrations :
 a) Autopsie pour tous les participants. 2 h.
 Samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.

b) Démonstrations pour tous. 2 h.
 Lundi et jeudi, à 2 heures. Inst. path.

c) Autopsies en groupes et sur convocation.
 Tous les jours. Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10¹/₂ à midi. Hôp. cant².

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la
 scolarité est terminée.
 Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. ¹/₂. Hôp. cant.

Exercices pratiques de chirurgie (avec le concours du
 Dr de Mutach, chirurgien-adjoint). 2 h.
 Mardi et vendredi, à 4 heures. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

<i>Cours de diagnostic chirurgical</i> (Méthodes d'investigation).	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Oscar Beuttner , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h.	Maternité.
<i>Cours théorique d'obstétrique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Maternité.
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	Maternité.
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Maternité.
<i>Maladies de l'urèthre et de la vessie chez la femme</i> (exercices pratiques de cystoscopie).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	Maternité.
M. le Dr Adolphe D'Espine , prof. ord.	
<i>Clinique infantile et pathologie interne.</i>	3 h.
Mardi et samedi, à 5 h., et lundi, à 3 heures.	Clin. inf. ¹
M. le Dr Ernest Kummer , prof. ord.	
<i>Pathologie externe.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Maternité.
<i>Travaux pratiques de pathologie externe.</i>	
Une après-midi par semaine.	Ec. Méd.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat , prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale et démonstration pratique des bandages et appareils.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
M. le Dr Albert Mayor , prof. ord.	
<i>Thérapeutique et matière médicale.</i> — Antiseptiques.	
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.	
Diurétiques.	4 h.
Lundi, mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Policlinique.

¹ Clinique infantile, chemin Prevost-Martin, 26-29.

<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler</i> (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique) [Voir cours de Privat-Doctents]	Ec. Méd.
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et pratique.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. ¹
<i>Cours d'autopsies médico-légales.</i> — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	Morg. jud.
(Ne sont admis comme pratiquants que les élèves inscrits pour le cours d'autopsies.)	
<i>Recherches spéciales.</i>	Morg. jud.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al. ²
M. le Dr Hugues Oltramare , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	
M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.
Lundi, à 5 h., vendredi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Lab. d'hyg. (Policlinique)
<i>Bactériologie.</i>	2 h.
(Le cours a lieu pendant le semestre d'été.)	

¹ Morgue judiciaire.

² Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

Travaux pratiques de bactériologie. Lab. d'hyg. et de bactér.
Tous les jours [S'adresser au professeur].
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
bactériologie et de pathologie expérimentale.*
Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Policlinique.

M. le Dr **Georges Haltenhoff**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique. 2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures. Clin. ophtalm.
Maladie des yeux. 1 h.
Mercredi, à 3 heures. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique gynécologique et obstétricale.
Stage de 15 jours consécutifs. — Le nombre
des stagiaires est limité à 3 (2 pour les consul-
tations et 1 pour le service des accouchements
à domicile). 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de
3 à 5 heures. Maternité (Polic.).

*Cours théorique pour les étudiants inscrits pour le
stage.* 2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures. Maternité (Salle 26).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr **Wladimir Alexieff.**
Maladies du sang et maladies exotiques. 4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Lab. de la Clin. Méd.).

M. le Dr **Henry d'Arcis.**
Répétitoire de médecine opératoire. 4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

M. le Dr **Henri Audeoud.**
Hygiène et alimentation de l'enfance. 4 h.
Mardi, à 6 heures. Policlinique.

M. le Dr **Jules Barth.**
*Application de la coprologie et de l'urologie aux affections
gastrointestinales.* 4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli.**
Physiologie des organes des sens. 4 h.
Jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Pierre Besse.**
Gymnastique et Diététique. 4 h.
Mardi, à 6 heures. Policlinique.

M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.
Physiologie et pathologie des suites de couches. 4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Maternité.

M. le Dr **Philippe Bourdillon.**
Policlinique infantile. 2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures. Dispensaire des méd.

M. le Dr **Alexis Brissard.**
Cours théorique de massage. 4 h.
Mercredi, à 6 heures. Policlinique

M. le Dr **Eugène Bujard.**
Les glandes. — Genèse et morphologie. 4 h.
Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.
Térotogénie expérimentale. 4 h.
Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Charles Du Bois.**
Dermatologie élémentaire. 4 h.
Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)

M. le Dr **David Gourfein.**
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures. Clin. part.

- M. le Dr Bélisaire Huguenin.**
Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme. 1 h.
 Mercredi, à 3 heures. Maternité.
- Répétitoire de pathologie générale.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M^{me} Dr Marie Huguenin.**
Ophthalmoscopie. 1 h.
 Vendredi, à 4 heures. Clin. Ophthalm.
- M. le Dr Gustave Humbert.**
Répétitoire de pathologie interne. 1 h.
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Julliard.**
Leçons de thérapeutique chirurgicale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr René Kœnig.**
Conférences de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr Stojan Kresteff.**
Technique d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Samedi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Charles Ladame.**
Psychiatrie générale. 1 h.
 Jeudi, à 5 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr Edmond Lardy.**
Chirurgie d'urgence. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.
- L'asepsie et l'antisepsie du médecin praticien.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr Henry Mallet.**
Technique de clinique infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr Edouard Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. $\frac{1}{2}$
 Samedi, de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)

- M. le Dr François Naville.**
Exercices de diagnostic des maladies du système nerveux. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr André Patry.**
Polyclinique ophthalmologique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. part.
- M. le Dr Georges Patry.**
Bandages, appareils et pansements. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Chirurgie gastro-intestinale.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Répétitoire de chirurgie.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Perrier.**
Cours pratique d'urologie chirurgicale. (Diagnostic et traitement des affections chirurgicales de l'appareil urinaire. Cystoscopie.) 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Cours pratique d'anesthésie générale et locale* (avec opérations sous anesthésie locale.) 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Maurice Roch.**
Clinique thérapeutique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant. (Clin. méd.)
- M. le Dr Paul Rœthlisberger.**
Goutte et rhumatismes chroniques. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Univ. Salle 33.
- M^{lle} Dr Lina Stern.**
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Bernard Wiki.**
Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
- M. le Dr Adrien Wyss.**
Cours de polyclinique oto-laryngologique. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

Plan des Études médicales.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique médicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique.

— Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique médicale.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Au nom de l'Université,

E. MONTET, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1912-1913.

GENÈVE, le 17 Juin 1912.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.

P. = Policlinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.
Cl. = Clinique.
Cl. Inf. = Clinique infantile.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner D. Gourfein	M. Cl.	M. Askanazy O. Beuttner	I.P. M.	O. Beuttner H. Cristiani E. Martin	M. Pol. H. Gourgas
9 à 10	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod D. Gourfein	E.M. Cl.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod O. Beuttner H. Cristiani E. Martin F. Naville	E.M. M. Pol. H. Gourgas H.C.
9-10 ¹ / ₂	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.		
10 à 11			J.-L. Prevost	E.M.			A. Eternod L. Mégevand	E.M. M.J.			O. Beuttner J. Veyrassat B. Wiki	M. Pol. E.M.
10 ¹ / ₂ -12	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.		
11 à 12	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski J.-L. Prevost	E.M. E.M.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski A. Eternod L. Mégevand	E.M. E.M. M.J.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski J. Veyrassat L. Mégevand B. Wiki	E.M. Pol. M.J. E.M.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
11 ¹ / ₂ à 3							J.-L. Prevost	E.M.				
2 à 3	M. Askanazy	I.P.	L. Mégevand R. de Seigneux	M.J. M.	R. Weber	A.A.	M. Askanazy	I.P.	L. Mégevand R. de Seigneux	M.J. M.	M. Askanazy	I.P.
3 à 4	S. Laskowski A. D'Espine G. Haltenhoff	E.M. Cl. inf. Cl. oph.	S. Laskowski A. Béatrix	E.M. M.	S. Laskowski R. Weber G. Haltenhoff	E.M. A.A. Cl. oph.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski	E.M.	S. Laskowski M. Askanazy	E.M. I.P.
4 à 5	J.-L. Prevost A. Mayor	E.M. E.M.	J.-L. Prevost A. Mayor Ch. Girard A. Béatrix P. Bourdillon	E.M. E.M. H.C. M. Cl.	J.-L. Prevost L. Bard	E.M. H.C.	Ch. Girard F. Battelli	H.C. E.M.	J.-L. Prevost H. Cristiani Ch. Girard M. Huguenin	E.M. E.M. H.C. Cl. oph.	J.-L. Prevost A. Mayor C. Du Bois L. Stern	E.M. E.M. H.C. E.M.
5 à 6	H. Cristiani	E.M.	A. D'Espine O. Beuttner P. Bourdillon E. Bujard E. Lardy	Cl. inf. M. Cl. E.M. E.M.	J.-L. Prevost L. Bard	E.M. H.C.	Ch. Ladame A. Wyss	U.17 Cl.	A. Mayor O. Beuttner E. Bujard	Pol. M. E.M.	A. D'Espine	Cl. inf.
6 à 7	A. Mayor	Pol.	E. Kummer H. Audeoud P. Besse	M. Pol. Pol.	A. Mayor A. Brissard	Pol. Pol.	A. Wyss	Cl.	E. Kummer P. Röthlisberger	E.M. U. 33	S. Kresteff	E.M.
8 à 9							M. Roch	H.C.	G. Humbert	H.C.		

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1913, 1914 et 1915.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie de M. Bergson.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

2000 fr. — Sujet : *Etudier les négociations diplomatiques de 1814 à 1816, relatives à Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1915, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1913, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1913.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1913, un prix de littérature française de *cinq cents* francs.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1913. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1913, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur

mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} janvier 1913, en deux exemplaires, imprimés, copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1914, un prix de quatre cents francs, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1914 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à trois cents francs.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1913, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Essai critique sur la christologie de Michel Servet.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1913, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1913, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

N.B. — *De nouvelles questions pour le prix Bizot seront annoncées ultérieurement et affichées dans les locaux de l'Université.*

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1913, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans

la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

E. MONTET, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 7 Octobre 1910.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat, seront rendues, munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel de Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
 5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — EDGARD AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
 18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
 19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
- 

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie	Passeport.
Danemark	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis	Passeport.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Italie	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège.	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
GUYE, Philippe-A., professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres et Sciences sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, boulevard des Philosophes, 14.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.
- Bedot, Maurice, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
- Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.
- Bridel, Louis, Tokio, Japon.
- Bruns, Victor, quai Pierre-Fatio, 6.
- Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, boulevard de la Tour, 4.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- × Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- François, Alexis, rue Bellot, 5.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Girard, Charles, rue Sénebier, 20.
- Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
- × Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).

- MM. Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 × Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 — Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 — Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
 — Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 — Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, rue de l'Athénée, 15.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
 × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 RoCHAT, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 de Saussure, Ferdinand, Tertasse, 2.
 de Seigneux, Raoul, boulevard des Philosophes, 18.
 × Seitz, Charles, route de Malagnou, 6.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 Veyrassat, Jean-Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
 × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 — Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 — Winiarski, Léon, rue Simon-Durand, 13.
 — Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage, Chêne.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alexieff, Wladimir, Hôpital Cantonal.
 André, Emile, Délices, 10.
 d'Arcis, Henry, route de Chêne, 11.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.

- MM. Bally, Charles, boulevard Carl-Vogt, 97.
 Barth, Jules, rue de Hesse, 16.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
 Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.
 Berguer, Georges, Presbytère de Genthod.
 Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bianquis, Charles, quai du Cheval-Blanc, 13, Carouge.
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
 Briner, Emile, quai des Bergues, 11.
 Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.
 Bron, Antoine, avenue d'Aire, 5.
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.
 Caleb, Albert, place du Molard, 9.
 — Carl, Jean, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Chatterton-Hill, Georges, rue des Alpes, 3.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue des Chaudronniers, 1.
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dubois, Jules, chemin des Caroubiers, 18, Acacias.
 Dufour-Brocher, Thérèse, M^{me}, Cartigny.
 Fahmy, Mohamed, avenue du Mail, 20.
 — Falk, Félix, route de Chêne, 28.
 Favre, François, Pregny.
 Ferrario, Enos, rue des Pavillons, 14.
 Ferrière, Adolphe, Florissant, 43.
 Folliet, Edouard, avenue Pictet-de-Rochemont, 17.
 Golblum, Henry, cours des Bastions, 10.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
 Grodensky, Michel, rue des Eaux-Vives, 114.
 — Hersch, Liebmann, Vessy sur Carouge.
 Hochreutiner, B.-G.-Pierre, avenue Wendt, 49.
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
 Huguenin, Marie, M^{me}, rue du Port, 11.
 — Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Karadjian, Georges, rue Prevost-Martin, 35.
 — Karmin, Otto, avenue de la Garance, Grange-Canal.
 — Kaufmann, Adolphe, place Claparède, 5.
 Kennel, Pierre, Genève.
 — Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
 — Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
 — Kreteff, Stojan, rue de la Plaine, 5.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Logoz, Paul, rue des Allemands, 24.

MM. Lutosławski, Wincenty, route de Chêne, 45.
Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Monnier, Jean-Jacques, avenue de Champel, 10.
de Mutach, Aloys, rue des Allemands, 5.
Naville, François, chemin Dumas, 8, Champel.
Nicole, Georges, chemin de Roches, 9.
Pasmanik, Dorothee, M^{me}, clos Belmont, route de Chêne.
Patry, André, rue de la Tour-de-l'Ile, 4.
Patry, Georges, rue Eynard, 4.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, château Banquet, Sécheron.
Privat, Edmond, Florissant, 10.
de Rabours, Frédéric, rue du Rhône, 33.
Radecki, Waclaw, rue de Candolle, 17.
Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
Rœhrich, Henri, Les Grangettes, 111, Chêne.
Rœthlisberger, Paul, Versoix.
Roget, Frédéric, rue du Cloître, 1.
Roussy, Albert, route de Chêne, 105.
Sausser-Hall, Georges, chemin du Velours, 7.
Scheuer, Otto, Grand-Lancy, 95.
Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
Secheyay, Albert, rue des Charmilles, 39.
Spiro-Bey, Socrate, rue des Alpes, 13.
de Stefano, Antonino, rue du Jeu-de-l'Arc, 11.
Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.
Stern, Lina, M^{lle}, rue de Candolle, 6.
Tevzaia, Victor, Acacias, 66 bis.
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
Viret, Louis, rue Jean-Jaquet, 77.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.
Werner, Georges, Le Courtil, Chêne-Bougeries.
Widmer, Johannes, rue Tœpffer, 5.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, ch. des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.	M ^{me} Ramel, Bertha, Maternité.
M ^{me} V ^e Ramaz, Claudine, Ecole de Médecine.	MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.
M. Gailloud, Eugène, Institut pathologique.	Pianca, Joseph, Policlinique.
	Arlaud, Séraphin, Morguejudic.